



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK  
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

**AVIS PUBLIC**

**BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L’EAU POTABLE:**

À toute personne intéressée par le bilan annuel de la qualité de l’eau potable.

AVIS PUBLIC vous est donné, par la soussignée, Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d’East Hereford :

QUE le responsable du système de distribution de l’eau potable doit au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l’eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l’année qui précède, en conformité avec l’article 53.3 de la *Loi sur la qualité de l’eau potable*.

QUE ce bilan est dressé pour l’année 2021 et est disponible pour consultation au bureau municipal et en ligne sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à East Hereford, le 8 mars 2022.

  
Greffière-trésorière